

COMMUNE NOUVELLE
LIVAROT – PAYS D'AUGE

Délibération N° 21.09.2026 / 15

LUNDI 21 SEPTEMBRE 2026 à 19 HEURES 30

**A LIVAROT – PAYS D'AUGE
A LA SALLE DES FETES
DE NOTRE DAME DE COURSON**

Nombre de conseillers en exercice : 69
Nombre de présents : 57
Nombre de pouvoirs : 9
Absents sans pouvoirs : 3
Quorum : 35

L'an **DEUX MILLE VINGT SIX**, le **21 SEPTEMBRE** le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune Nouvelle « Livarot – Pays d'Auge », légalement convoqué le 15 septembre 2026, s'est réuni en séance à huis-clos, à la salle des fêtes de Notre Dame de Courson, sous la Présidence de Monsieur Jonathan BLIN.

- **Etaient présents** : M. Christian AGUINET, Mme Sylvie ALFRED, Mme Renée ANDRÉ, M. Guillaume ANNE, Mme Pascale APERT-PAYNEL, Mme AUBERT-DAUDEVILLE Gwendoline, M. Jean-Claude BÉNARD, M. Jonathan BLIN, Mme Aurélie BOURNAT, M. François BOVE, M. Sébastien BRIDE, M. Thierry BRION, M. Didier CALOUÉ, Mme Tatiana CATHERINE-LECAMUS, M. Florian CAUDRON, M. Victor CHERADAME, M. Nicolas CHEREL, Mme Charlotte CHEVALLIER, Mme Dominique COTTAT, M. Olivier COUTEAU, M. Nicolas D'AIGREMONT, Mme Nathalie DEBEAUMONT DEWULF, M. Bernard DORIO, M. Nicolas EVAIN, Mme Marianne FLORAT, Mme Sylvie GANIVET, M. Yannick GUICHARD, Mme Edwige HAYS, Mme Marie HEROULT, Mme Véronique HOMMAIS, Mme Marion JEANNE, Mme Jacqueline JULIEN, M. Didier LALLIER, Mme Tatiana LECAMUS, Mme Jennifer LECHEVALIER-PROVOST, Mme Juliette LECOMTE, M. Christophe LERNER, M. Nicolas LEROUX, M. Jacques LEROYER, M. Joël LOUET, M. Steven MAFIODO, Mme Sandrine MARIE-BOUCHETTE, Mme Chantal MONTHEAN-LE COQ, M. Manuel MOREIRA, M. Sébastien OURSEL, Mme Bertrande PIAT-TAMBAREAU, M. Renaud POTTIER, M. Eddy PROFICHET, M. Paul-Jean RIOULT DE NEUVILLE, Mme Marine ROCQUE LECLUSE, Mme Marie-Thérèse ROHAUT-STALMANS, M. Eric TANCHON, M. Yohann-Cédric TELLIER, M. Olivier TOUZÉ, M. Jean TURQUETY, M. Alphonse VAN DARTEL, M. Joël VREL, Mme Nathalie ZEYMES formant la majorité des Conseillers en exercice.

Absents ayant donné pouvoirs :

- Mme Déborah CHEVALIER, pouvoir à Eddy PROFICHET.
- M. Gilles DESSEIGNE, pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER.
- Mme Marlène FOUQUET, pouvoir à Mme Bertrand PIAT.
- Mme Alexandrie FOURÉ (ROUILLARD), pouvoir à M. Jean-Claude BÉNARD.
- Mme Carole HOLAY, pouvoir à Mme Marianne FLORAT.
- M. Jonathan LEMARCHAND, pouvoir à M. Joël VREL.
- Mme Jennifer PEYRARD, pouvoir à M. Jonathan BLIN.
- Mme Célline ROUILLARD, pouvoir à M. Manuel MOREIRA.
- M. Matthieu VESQUES, pouvoir à M. Florian CAUDRON.

Absents :

- Mme Lou KEHIL,
- Mme Clara LUCIEN,
- Mme Valentine MAS-GRILLOT.

M. Florian CAUDRON est désigné secrétaire de séance.

CORPS EUROPÉEN DE SOLIDARITÉ - ENGAGEMENT DE LA COMMUNE DANS UN PROCHAIN PROJET D'ACCUEIL

Monsieur le Maire rappelle qu'en 2026, un jeune européen a été accueilli sur le territoire de Livarot-Pays-d'Auge dans le cadre du Corps Européen de Solidarité (CES), sous la responsabilité du Comité de Jumelage de Livarot.

Un bilan de cette première expérience a été présenté au Conseil municipal lors de sa séance du 6 juillet 2026 par Monsieur Yohann-Cédric TELLIER et Madame Jacqueline JULIEN. Cette première année a permis de mesurer l'intérêt que peut représenter l'accueil d'un jeune européen pour le territoire et sa participation à différentes actions locales. Elle a également montré la forte implication de la Commune dans les conditions concrètes de cet accueil, notamment par la mise à disposition gratuite d'un logement communal ainsi que par l'intervention du volontaire au sein de structures et activités municipales, notamment les écoles et le centre de loisirs.

Dans la perspective d'un nouvel accueil et pour intégrer pleinement le jeune européen dans la vie de la Commune, Monsieur le Maire propose que la Commune de Livarot-Pays-d'Auge porte désormais directement cette démarche.

Dès lors que la Commune met à disposition des moyens matériels, mobilise ses services et permet au volontaire d'intervenir au sein de ses structures, il apparaît souhaitable qu'elle puisse participer directement à la définition des missions, disposer d'une information complète sur les conditions d'accueil et assurer le suivi du volontaire pendant toute la durée de sa présence.

Cette évolution permettra de clarifier le rôle et les responsabilités de chacun et d'assurer un pilotage cohérent du dispositif. Le Comité de Jumelage pourra continuer à être associé à la démarche et faire bénéficier la Commune de l'expérience acquise lors de ce premier accueil.

Il est proposé au Conseil municipal de se prononcer sur cette orientation, d'engager les démarches nécessaires et de désigner un élu référent chargé de préparer et de suivre le projet.

Le Conseil municipal devra :

- Approuver le principe que la Commune de Livarot-Pays-d'Auge porte directement un prochain projet d'accueil d'un jeune européen dans le cadre du Corps Européen de Solidarité, sous réserve de la faisabilité administrative et financière du projet ;
- Décider d'engager les démarches nécessaires à l'étude et à la mise en œuvre de ce projet ;
- Désigner Mme Marie HÉROULT en qualité d'élu référent, chargé d'en assurer la préparation et le suivi en lien avec les services municipaux et les partenaires concernés ;
- Autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la préparation du projet.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 57 voix pour, 1 voix contre (Mme Jacqueline JULIEN) et 8 voix en abstention (Mme Charlotte CHEVALLIER, M. Gilles DESSEIGNE pouvoir à Mme Charlotte CHEVALLIER, M. Yohann-Cédric TELLIER, M. Olivier COUTEAU, M. Paul-Jean RIOULT de NEUVILLE, Mme Edwige HAYS, Mme Véronique HOMMAIS, M. Olivier TOUZÉ) :

- APPROUVE le principe que la Commune de Livarot-Pays-d'Auge porte directement un prochain projet d'accueil d'un jeune européen dans le cadre du Corps Européen de Solidarité, sous réserve de la faisabilité administrative et financière du projet ;
- DECIDE d'engager les démarches nécessaires à l'étude et à la mise en œuvre de ce projet ;
- DESIGNER Mme Marie HÉROULT en qualité d'élu référent, chargé d'en assurer la préparation et le suivi en lien avec les services municipaux et les partenaires concernés ;
- AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à effectuer les démarches et à signer les documents nécessaires à la préparation du projet.

Pour extrait certifié conforme au registre, le 22 septembre 2026.

Le Maire de la Commune,
« Livarot – Pays d'Auge »
Jonathan BLIN

